

## QU'EN PENSENT LES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE ?

Les 7 et 8 février aura lieu le procès intenté à « Charlie-Hebdo » par la Mosquée de Paris, l'Union des Organisations Islamiques de France et la Ligue islamique Mondiale après la parution d'un numéro spécial de l'hebdomadaire satirique reprenant les caricatures, parues dans un journal danois, se moquant d'un personnage historique que les musulmans reconnaissent comme prophète et présenté dans des situations peu avantageuses .

Passons sur l'instrumentalisation de ces caricatures – parfois falsifiées , d'ailleurs- par les structures les plus extrémistes de cette religion , afin d'enflammer des foules ignorantes et aliénées , appelées à soutenir leurs intérêts sectaires ...

Oublions les accusations de « *racisme* » portées par ceux qui confondent allègrement ce mot avec celui de « *religion* », assimilant ce qui relève de l'identité inaliénable de chacun et ce qui renvoie à son choix idéologique et spirituel *afin de mieux imposer leur loi confessionnelle et de mieux s'attaquer à la liberté d'expression , corollaire de la liberté de conscience assurée par l'article premier de la loi de 1905 .*

Négligeons les rodomontades du recteur de la mosquée de Paris qui affirme que ce procès doit « *faire prendre conscience aux juristes de l'existence d'un islam de France, deuxième religion nationale* », omettant de préciser **que seuls 4 % de notre population** se reconnaissent dans cette religion et que seul un quart d'entre eux la pratique vraiment ( « *Le Monde des Religions* » 01 /07 ). S'il y a vraiment une caractéristique du paysage « spirituel » français, **c'est bien le fait qu'un français sur 3 ne se réclame d'aucune religion et que la moitié de ceux qui se disent « catholiques » ne sont pas sûrs de l'existence de Dieu...**

Méprisons les affirmations péremptoires de ce même recteur qui crie à « *l'injustice de traitement* » qui frapperait les musulmans et qu'ils appartiendraient à des « *ethnies humiliées* »...( « *Le Figaro* » en ligne- 03 /02 )Tout ce qui est excessif est insignifiant , et tout discours manipulateur ne vaut que « roupie de sansonnet » ...

**Non** ...Intéressons-nous seulement ici à ce que vont dire – à propos de ce procès qui met en jeu la liberté d'expression et la caractéristique laïque de notre espace politique et sociétal- **ceux qui vont se présenter aux suffrages des français lors de la prochaine échéance présidentielle .**

Car ils ont là un exercice pratique susceptible de leur permettre de montrer leur attachement à l'un des principes fondateurs de la loi de 1905 , et de le faire autrement que dans un discours convenu , la main sur le cœur et la bouche arrondie.. **Ils ont là une application , sur le terrain et « grandeur nature » , de leur pétition de principe affirmée par 8 d'entre eux ( à ce jour) dans leurs réponses au questionnaire que leur ont adressé « Les Laïques en Réseau », questionnaire dont la question 7 était formulée ainsi : « assurerez-vous une totale liberté d'expression, d'analyse, de critique, d'examen, de discussion, de satire sous toutes ses formes en refusant tout retour au délit de blasphème ? ».**

***On comprendrait mal qu'ils restent silencieux devant une situation politico-juridique qui engage un aspect de cette laïcité inscrite dans notre Constitution..***

Les citoyens de ce pays peuvent compter sur « **Les Laïques en Réseau** » pour être informés des prises de position de chacun .

Robert Albarèdes  
[www.liberte-egalite-laicite.fr](http://www.liberte-egalite-laicite.fr)